



Maformationanimal : Un dispositif national



L'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (« ACACED ») en Distanciel

18000 stagiaires formés dans les 27 centres de notre réseau depuis 10 ans !

Une attestation pour les professionnels

Cette attestation concerne les professionnels exerçant les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques :

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage;
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques;
- Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Voir l'article L. 214-6-2 du code rural et de la pêche maritime.

Une attestation obligatoire

Cette attestation est obligatoire, pour toutes activités professionnelles en lien avec des animaux domestiques. Certains diplômes et titres donnent une équivalence à l'attestation de connaissance.

Voir l'arrêté du 26 novembre 2024 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Des formations adaptées à votre situation

Pour répondre aux questions concrètes des professionnels, nous organisons les formations par catégories d'animaux. A vous de choisir la formule qui vous convient le mieux.

Formation 1 catégorie 17 heures	Formation 2 catégories 21 heures	Formation 3 catégories 25 heures
Chien	Chien-Chat	Chien-Chat-Autres
Chat	Chien-Autres	
Autres	Chat-Autres	
374 € (*)	462 € (*)	550 € (*)

(*) : Le coût de la formation inclut la formation, l'accès à des ressources pédagogiques (livret du stagiaire) et des QCM en ligne.

L'ACACED est éligible au financement CPF, renseignez-vous !

Prérequis

Pas de prérequis pour accéder à cette formation

Le programme de la formation

Objectifs :

Par catégorie, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.

La formation aborde les **8 domaines** : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Un autre objectif de la formation est de permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissances associée à la catégorie. Pour une formation passée à partir du 1^{er} septembre 2025, une équivalence sur le transport d'animaux vivants est mise en place par le ministère.

Tous les centres de formation sont certifiés QUALIOPI ou QUALIFORMAGRI

Organisation de la formation

La formation se déroule en distanciel asynchrone (c'est-à-dire que le stagiaire avance à son rythme sur son parcours de formation). Il utilisera une plateforme de formation ouverte 24H/24 et 7J/7. Un tuteur l'accompagnera tout au long de son parcours de formation pour répondre à ces questions. L'évaluation aura lieu en visio-conférence synchrone en fin de parcours de formation (être équipé d'une bonne connexion internet, d'une webcam et d'un micro tous 2 fonctionnels). Les cours sont composés de support pdf, leçon moodle, vidéos, quiz et QCM.

Durées :

- Les parcours de formation seront ouverts pendant 3 semaines à 1 mois.

Dates :

Nous vous proposons plusieurs sessions de formation. Vous trouverez le planning des sessions de formations et les lieux sur https://www.maformationanimal.fr/rechercher_session.php!

Evaluation et attestation de connaissances

Conformément à la réglementation, l'évaluation se déroule en fin de formation par un questionnaire en ligne.

L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories.

L'attestation de connaissances est délivrée par la DRAAF après clôture de la session. Le centre de formation délivrera quant à lui une attestation de fin de formation conforme à la réglementation en vigueur.

Une organisation en réseau

Nos centres de formation sont membres du réseau national des lycées agricoles publics [Préférence FORMATIONS](#). Retrouvez toute l'offre de formation ACACED, en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail <https://www.maformationanimal.fr>, ainsi que sur nos réseaux sociaux.

Le N° de RS : **RS5650**

Nom du certificateur : **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

Date : **31/12/26**

Retrouvez-nous sur :



<https://www.instagram.com/MaFormationAnimal/>

Ou sur



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100088142289031>

Ou sur



<https://www.linkedin.com/company/acaced-formation-animaux-domestiques/about/>

Date de mise à jour : 21-04-2026